



Séance du conseil municipal du 20 février 2026 Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six le 20 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Alicia DION, Valérie BERTIN, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER, Emilie MIQUEL, Laurent CHASTRUSSE, Patrick BOURBIER, Hervé CELERIEN, Caroline JUILLET. France-Odile PERRIN-CRINIÈRE, Guillaume BERGERON. Gérard COUBRET. Jérôme MONTEL. Vincent ASSELINEAU. Catherine BARDINON.

Alicia DION a été élue secrétaire

Délibération N°1: Devis travaux de carrelage

Madame le maire expose au Conseil que suite à l'installation de la bibliothèque dans la « Boutique éphémère », il est opportun de réaliser des travaux de carrelage afin de recouvrir la chape en béton brut. Ces travaux seront réalisés en régie.

Un devis de l'entreprise PARTEDIS (Guéret) a été reçu, pour un montant de 3310.83 € HT (3973€ TTC).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- VALIDE le devis ci-dessus.

Délibération N°2: Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder aux associations - sur présentation des justificatifs - les subventions suivantes :

Ne prennent pas part au vote :

Emilie MIQUEL pour le Comité des fêtes,

Guillaume BERGERON pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Gérard COUBRET pour le Fil d'Argent

Subventions et participations	2026
Associations de la commune	
COMITE DES FETES	1000 €
ACCA	400 €
NAT GYM	1000 €
LA BOULE D'OR	200 €
LE FIL D'ARGENT	750 €
CLUB DE JUDO	1 400 €
USV	1 000 €
CLUB DE TENNIS DE TABLE	400 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	450 €
SECOURS CATHOLIQUE Antenne de Vallière	200€
LAVAUD SOUBRANNE	150 €
MAS MUSICI	500 €
ESCAPADES	300 €
Organisations hors commune	
SECOURS POPULAIRE	200
TELE MILLEVACHES	50 €
RADIO VASSIVIERE	50 €
RESTOS DU CŒUR	200 €
LAUSEC	200 €
Participations conventionnelles	
ASSOCIATION DES MAIRES	230.52 €

Délibération N°3: Aide voyage scolaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la lettre de M. François BESLOU et Mme Sandrine JUNG qui sollicitent l'octroi d'une aide pour un voyage scolaire en Angleterre de leur fille, Lisandre BESLOU, scolarisée en 3^{ème} au collège de Felletin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCORDE une aide à M. François BESLOU et Mme Sandrine JUNG, d'un montant de 40€